

Fontenailles



LE VOTE DU BUDGET

Le budget

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 05 avril pour voter le budget de la commune.

La note de présentation du budget primitif 2023 est présentée à partir de la page 3.

Le budget d'une collectivité territoriale se divise traditionnellement en une "section de fonctionnement", dédiée aux charges courantes et une "section d'investissements", avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

L'édito du maire



Chères Fontenaillaises, chers Fontenaillais,

Comme chaque année, avril est consacré aux votes des budgets annuels de la commune et de l'assainissement, mais aussi à ceux des syndicats auxquels nous sommes rattachés.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous présenter le budget de la commune calculé et élaboré au plus juste des dépenses et des recettes. La ventilation des crédits est réalisée de manière objective et sincère.

Une gestion rigoureuse et saine des finances a permis de dégager, pour l'année 2022, un excédent de 572 220 € en section de fonctionnement. Cette somme est versée à celle de l'investissement, permettant ainsi de financer les projets ambitieux annoncés dans l'éditorial de mars.

A noter qu'en 2023, la participation de la commune au SMIVOM (piscine de Grandpuits) augmente de 2 300 €. Celle du syndicat pédagogique qui gère les écoles de 29 838 €. Cependant, une négociation a permis le remboursement à la commune des frais de personnel officiant durant la période de restauration, soit 39 750 €.

Au chapitre des dépenses à caractère général, les sommes proposées ont augmenté de 33 % pour la consommation en électricité et de 167 % en gaz. Je remercie les agents municipaux qui sont vigilants sur la consommation des fluides.

La gestion du budget assainissement est complexe en raison des emprunts liés à la construction de la nouvelle station d'épuration. La seule recette provient d'une partie de la redevance d'assainissement.

En effet, en 2021, 31 136 m³ d'eau ont été consommés sur la commune pour une recette de 89 738,59 €.

En 2022, ce sont 26 607 m³ permettant une recette de 76 689,60 €.

Pour le premier semestre 2023, la commune a perçu de Véolia la somme de 17 846,85 €. Cette somme correspond à la consommation de 6 439 m³. Si Véolia verse la même somme au deuxième semestre que l'an passé, soit 67 767,20 €. Le total serait de 85 613,85 €.

Cependant, en 2024, afin d'équilibrer le budget et de rembourser les emprunts, il est nécessaire que les recettes se montent à 108 000 €. En se basant sur une consommation de 30 000 m³, il faudrait appliquer une redevance à 3,60 €.

Lors du conseil municipal du 5 avril, les élus, obligés d'augmenter la redevance d'assainissement, ont voté une majoration de 0,40 € et donc l'ont fixée à 3,30 € le m³, et ce dans un premier temps.

Je remercie Monsieur Picodot, adjoint aux finances, pour le suivi des comptes tout au long de l'année.

La période de mi-mandat est l'occasion de négocier les différents contrats que la commune a avec différentes sociétés, assurance, contrôle et entretien des éléments de sécurité, changement de fournisseur d'électricité afin de bénéficier des tarifs réglementés. C'est aussi l'occasion de dresser un bilan des projets inscrits dans la profession de foi que mon équipe avait proposée. Il sera effectué dans le magazine de septembre.

Vos élus poursuivront la maîtrise des finances de la commune sans négliger les investissements nécessaires sur les bâtiments municipaux, la sécurité et la voirie.

Il me reste à vous rappeler, qu'ils sont à votre écoute et qu'en cas de canicule ils seront disponibles ainsi que les membres de la commission d'action sociale, pour les habitants ayant besoin d'aide.

Avec toute ma considération.

Ghislaine Harscoët

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

La population de la Commune, au 1er janvier 2023, est de 1065 habitants.

Les objectifs poursuivis du budget présenté se traduisent par la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- stabiliser la fiscalité,
- stabiliser l'endettement.

Il s'équilibre : en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 430 476,00 € et en dépenses et recettes d'investissement à 1 254 542,55 €.

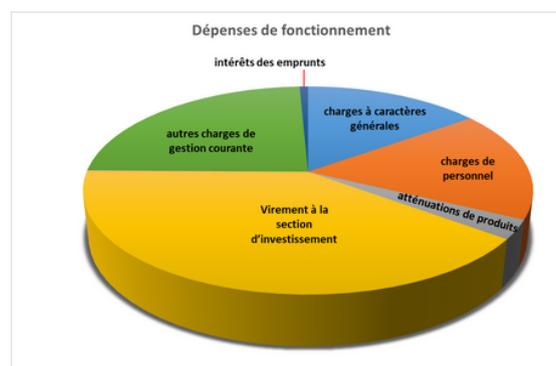
I – Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement : Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 430 476,00 € se répartissent entre les opérations réelles pour 857 190,63 €, les opérations d'ordre pour 1 065,00 € et le virement à la section d'investissement 572 220,37 €.

Dépenses	BP 2023 - Proposition
011 - Charges à caractère général	214 866,25 €
012 - Charges de personnel	246 300,00 €
014 - Atténuation de produits	42 547,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	343 164,37 €
66 - Charges financières	10 313,01 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	857 190,63 €
Totale des dépenses d'ordres de fonctionnement	1 065,00 €
Total Dépenses (réelles + ordre)	858 255,63 €
023 - Virement à la section d'investissement	572 220,37 €
Total général	1 430 476,00 €

- **Les charges à caractère général** (chapitre 011) regroupant les achats courants (eau, électricité, carburant, assurances...) devraient subir l'augmentation importante des dépenses d'énergie.
- **Les charges du personnel** (chapitre 012) devraient rester stables.
- **Les autres charges de gestion** (chapitre 65) devraient rester stables, à part la participation au Syndicat Pédagogique (SPV) qui doit augmenter de 18 %.
- **Les charges financières** (chapitre 66) regroupent les intérêts des emprunts.

Pour les comptes charges à caractère général, charges du personnel et charges de gestion courante, la commune s'emploiera à ne pas dépasser les enveloppes plafond.



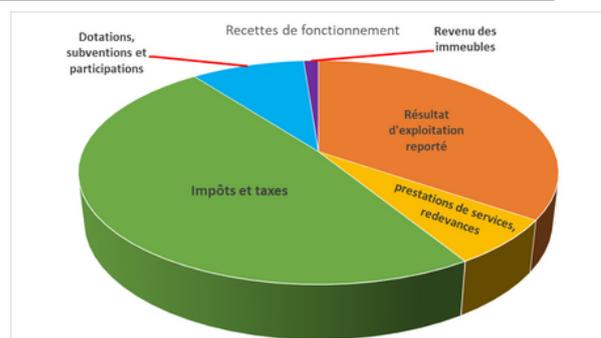
Les recettes de fonctionnement : les recettes de fonctionnement d'un montant de 1 430 476 € se structurent essentiellement autour de deux pôles en opérations réelles et en opérations d'ordre. Les recettes de fonctionnement ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2022.

Recettes	BP 2023 - Proposition
70 - Produits des services	94 900,00 €
73 - Impôts et taxes	692 944,00 €
74 - Dotations et participations	130 512,73 €
75 - Autres produits de gestion courante	17 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	949 556,73 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté ou anticipé	495 119,29 €
Total général	1 430 476,00 €

Informations complémentaires

*

- **Au chapitre 70 "Produits des services"**, figure le remboursement du personnel postal et le règlement des factures de garderie.
- **Au chapitre 74 "Dotations et participations"** : les dotations devraient rester stables pour 2023.
- **Au chapitre 75 "Autres produits de gestion courante"** : les recettes de la location de la salle des loisirs devraient rester stables.



II - La stabilité fiscale

Les taux de la fiscalité directe locale 2023

Taxe	Taux voté
Taxe d'habitation	22,52 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,98 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	69,93 %

Les taux des taxes restent inchangés depuis 2014 et sont reconduits pour 2023.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est majoré du taux départemental (18 % pour la Seine et Marne) depuis 2021.

Les produits attendus

Taxes	Produits 2022	Produits prévisionnels 2023
Taxe d'habitation	24 984 €	25 034 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	410 195 €	412 993 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38 192 €	40 489 €
Versement coefficient correcteur	122 592 €	123 428 €

III - La section d'investissement

Les dépenses d'investissement : elles se composent notamment du remboursement des emprunts en capital (55 116,34 €), des immobilisations corporelles et en cours 1 115 646,69 € et des immobilisations incorporelles (83 779,52 €).

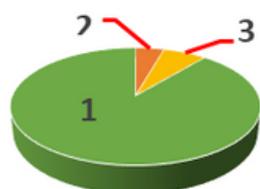
Remboursement de la dette : il reste deux emprunts pour le périscolaire et la cantine et un emprunt pour le contrat COR qui se termine en 2024.

Le programme d'investissement : sont prévues, pour les plus significatives, les opérations suivantes :

- Réfection de la rue de la place chaude et de Villefermoy : 640 000 €
- Changement des fenêtres de la mairie : 45 000 €
- Changement de 92 points lumineux hors normes : 87 500 €
- Réfection de la toiture de la salle des associations : 50 000 €

Dépenses	Proposition BP 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	55 116,34 €
20 - Immobilisations incorporelles	83 779,52 €
21 - Immobilisations corporelles	1 115 646,69 €
Total des dépenses	1 254 542,55 €

Dépenses d'investissement

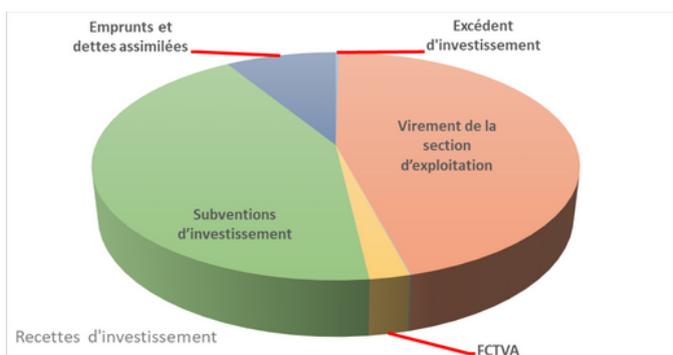


- 1** - Immobilisations corporelles (travaux prévus en 2023)
- 2** - Emprunts en euros
- 3** - Immobilisations incorporelles (frais d'études)

Les recettes d'investissement : les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement),
- l'excédent d'investissement reporté,
- les recettes propres (subventions, dotations, taxe d'aménagement, FCTVA...),
- les excédents de fonctionnement capitalisés.

Recettes	Proposition BP 2023
001 - Excédent d'investissement reporté	2 630,88 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	28 366,92 €
13 - Subventions d'investissement	540 259,38 €
16 - Emprunt (avance pour COR)	110 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	572 220,37 €
Total Recettes (hors opérations d'ordre)	1 153 477,55 €
040 - Total Opérations d'ordre	1 035,00 €
Total recettes d'investissement (avec résultat)	1 254 542,55 €



Informations complémentaires

- Au chapitre 10 "Dotations, fonds et réserves", la FCTVA à percevoir est de 26 366,92 €.
- Au chapitre 13 "subventions d'investissement", ces recettes sont liées aux principaux travaux d'investissement.

Pompiers : 18 Samu : 15 Police : 17 Numéro d'appel d'urgence : 112
Numéro d'urgence pour les sourds et les malentendants : 114
 Centre anti-poison : 01 40 05 48 48 Médecins d'urgence : 0 825 747 499
 Gaz sécurité et dépannage : 0 810 433 077 Enedis dépannage : 09 72 67 50 77

Défibrillateur : Dans la cour avant de Nangis Lude - (Ancienne école)

Mairie de Fontenailles
63 rue Maurice Wanlin
01 64 08 40 17

mail : mairie.fontenailles@wanadoo.fr
Site : mairiefontenailles.fr
Brie Nangissienne : 01 64 01 13 82

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi : 15h30 - 17h30
Mardi, jeudi : 9h00 - 11h00
Fermée le samedi. En cas de besoin, prendre RDV

Agence postale
01.85.76.02.99
Du lundi au samedi
De 9h00 à 11h00

Mairie Fontenailles

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Entretien de la voirie

Le mois de février ayant été propice aux bouchages des trous en raison de faibles précipitations, la commune a acheté 920 kg d'enrobé à froid.

Dès l'acquisition, il a été étalé dans les trous puis tassé à l'aide d'une plaque vibrante. Les rues de la Flache, Principale, du Bouillot et des Robinettes ont été concernées par cette opération.



Réfection du toit de la salle des associations

Les premiers travaux de l'année viennent de prendre fin. L'entreprise VENANCIO Couverture de Fontenailles a effectué la réfection de la couverture de la salle des associations. Après avoir enlevé l'ensemble des tuiles qui étaient devenues poreuses et dont beaucoup étaient cassées, les couvreurs ont détruit les deux souches de cheminée qui pouvaient s'écrouler.

Le litage qui s'était fortement dégradé au fil des années a été arraché.

Avant la pose des tuiles plates, les charpentiers ont renforcé la panne faitière puis ont installé les chevrons sur lesquels les liteaux ont été cloués.

Les gouttières et les descentes ont également été remplacées.



Nouveau budget participatif



Depuis 2020, le budget participatif permet d'aider au financement de projets lancés par les communes.

Les projets pour Fontenailles ont été déposés en mars 2023. Il s'agit de :

- L'achat de sécheurs électriques pour les agents techniques.
- Le changement des portes et des fenêtres du 2ème étage de la mairie et de la salle des associations.

Rendez-vous en juin pour le vote des franciliens.

Merci de soutenir nos projets en surveillant l'annonce sur Panneau Pocket, facebook ou le site de la mairie.

Risques liés à la canicule

Comme chaque année, la ville de Fontenailles met à la disposition de ses administrés un registre nominatif sur lequel peuvent s'inscrire les personnes de plus de 65 ans ou les personnes adultes handicapées ou isolées.

Dans l'hypothèse où un nouvel épisode de canicule serait annoncé, un contact téléphonique périodique sera organisé cet été afin de s'assurer du bien-être et de la sécurité des personnes inscrites.

La demande de recensement peut être formulée par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (famille, voisin, ami, service à domicile...).

Lorsqu'elle émane d'un tiers, la demande est faite par écrit.

Je vous rappelle les coordonnées :

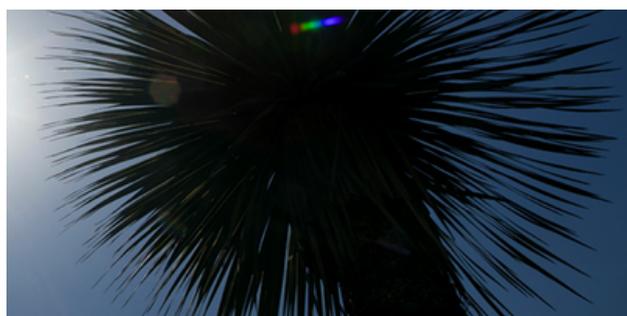
Mairie

Commission d'action sociale

63, rue Maurice Wanlin

77 370 Fontenailles

☎ 01 64 08 40 17



**EN CAS DE MALAISE,
APPELÉZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr



Le repas des aînés

Le samedi 25 mars, trente-cinq personnes ont participé au repas offert par la commune au restaurant « La Forge ».

Les aînés, qui avaient préféré choisir le repas au colis, ont été enchantés du moment convivial qui leur a été proposé.

Ce repas a été l'occasion pour les nouveaux habitants de rencontrer des administrés qui ne résident pas dans leur quartier. Pour d'autres, qui croisent peu de personnes durant l'hiver, les retrouvailles ont permis des échanges chaleureux.



NETTOYAGE de PRINTEMPS



Dans la fraîcheur de cette matinée d'avril, des bénévoles Fontenillais et des élus se sont mobilisés pour le nettoyage de notre village. Merci à Mmes Répérant, Sprutta, Mme et M. Eduard, Anaïs et Vanessa Ramet.

La chasse aux œufs

L'animation de Pâques proposée dans le parc de la mairie le dimanche 9 avril s'est déroulée avec succès. Alors que le soleil s'échauffait pour ces premiers beaux jours, 67 enfants accompagnés de leurs parents ont répondu présents. Ils ont participé à différents jeux, à une animation des sabres lasers ainsi qu'à des ateliers créatifs pour les plus petits. A l'issue de leur participation, des œufs leur étaient remis et une collation était offerte à toute la famille.

Je remercie Patricia Sève pour la préparation de cette matinée festive ainsi que les membres du conseil municipal et de la commission d'action sociale pour l'organisation des activités.

